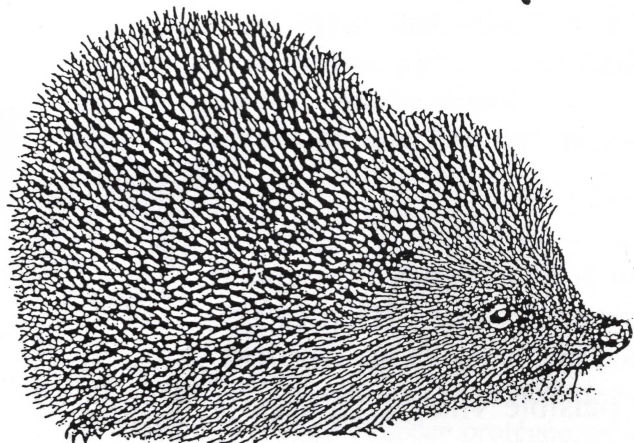




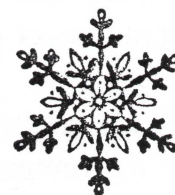
Bonne année,
amicalement



Fl.



LE HERISSON CRAVENTAIS



Arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur tout le territoire:
art.1^{er}. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps (...)la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des mammifères d'espèces non domestiques suivantes (...): **Hérisson** d'Europe (*Erinaceus europeanus*), Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), Ecureuil (*Sciurus vulgaris*) (...)



- N°2 -
- JANVIER 1998 -
- SPECIAL NOUVEL AN -



- LE HERISSON CRAVENTAIS - N°2 (Janvier 1998)

"Transmettons à nos enfants ce capital inestimable qu'est un environnement préservé"
(brochure de l'A.P.A.C.)



EDITO

Le Hérisson sort de sa traditionnelle hibernation pour souhaiter aux adhérents de l'A.P.A.C. et à tous les Craventais et Craventaises, une **HEUREUSE NOUVELLE ANNEE 98!**

Santé et bonheur, travail et prospérité, un beau et paisible village, tel sont les vœux du Hérisson.

Deux nouvelles intéressantes pour marquer l'arrivée de 1998:

1) Le gouvernement lance un plan national de lutte contre "l'effet de serre" qui, chacun le sait, menace la Terre d'un réchauffement anormal, dévastateur du climat, des cultures, et de l'équilibre physiologique de tous les êtres vivants, à commencer par l'Homme.

2) La création de plus de 5 000 emplois-jeunes est prévue dans le secteur de l'Environnement (accords du 25 Novembre dernier) pour les 3 à 5 ans qui viennent. Ils seront répartis dans l'éducation à l'Environnement, le développement local, les déchets et l'Environnement-Nature.

A plus long terme, l'Environnement et l'aménagement du territoire pourraient susciter la création d'environ 80.000 emplois-jeunes (rapport G. Hascoët).

Voilà des perspectives intéressantes pour Cravent qui, contrairement à beaucoup de villages, a la chance d'avoir une importante proportion de jeunes, tous n'étant pas malheureusement pourvus d'un emploi.

A suivre...



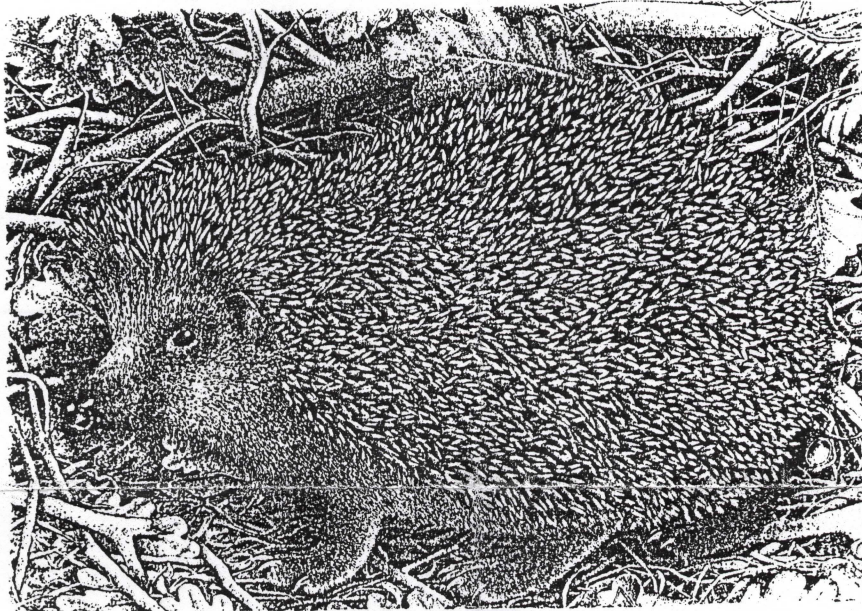
LA HULOTTE DU HERISSON

Sous ce titre vous trouverez de temps en temps, dans ce journal, une rubrique "animaux", complètement inspirée et illustrée par "La Hulotte des Ardennes", éditée depuis plus de 20 ans déjà par Pierre DEOM. Renseignez-vous, c'est ce que l'on fait de mieux en la matière.



Aujourd'hui... LE HERISSON, bien sûr!

Le 12 Mai 1979 fut un grand jour pour le hérisson qui est passé officiellement du statut de "nuisible" (et pourquoi je vous le demande, un petit oeuf de perdrix tous les 36 du mois, rien de plus), à celui d'espèce protégée, promotion inespérée!



Une espèce protégée, rappelons-le, ne peut ni être tuée, ni même attrapée et encore moins achetée ou vendue, même si l'animal est déjà mort.

Le principal prédateur du hérisson est la voiture, toutes marques confondues, mais surtout nantie d'un conducteur pressé. Combien d'invidus meurent écrasés chaque année sur les routes de campagne? Si, par votre prudence au volant, vous évitez un jour cet accident, aidez alors l'inconscient à traverser si son sort vous inquiète, mais ne le ramenez pas chez vous: il a son propre environnement et il y tient.



Non, le meilleur moyen d'avoir un hérisson chez soi, qui mangera les limaces, c'est de lui aménager un abri sous un tas de bois, dans un coin tranquille de votre jardin (pour plus de détails sur cet abri, s'adresser au journal). Attention, il ne faudra plus toucher à votre tas de bois de tout l'hiver, vous condamneriez votre locataire aux frimas. Car monsieur hérisson s'endort en hiver, sauf quand la température baisse un peu trop, il se réveille et tâche de se dégourdir les pattes, histoire d'éviter un coup de gel qui risquerait de lui être fatal.





REVUE DE PRESSE

Plus de cinq mille emplois-jeunes dans l'environnement

LE MINISTÈRE de l'aménagement du territoire et de l'environnement a signé, mardi 25 novembre, onze accords entrant dans le cadre du plan « emplois-jeunes » de Martine Aubry. Ces accords fixent pour objectif la création de 5 460 emplois dans les trois à cinq ans à venir, répartis dans quatre secteurs : l'éducation à l'environnement, le développement local, les déchets et l'environnement-nature. Le même jour, une charte d'objectifs entre l'Etat et la filière déchets, qui représente un potentiel de 3 500 emplois-jeunes, a été signée afin de rassurer une profession (secteur privé et économie d'insertion) inquiète des risques de concurrence.

« L'enjeu est de taille, quand on sait que la filière représente 30 % de l'activité économique des entreprises d'insertion ! », explique Jacqueline Lortichois, conseillère de Dominique Voynet.

Ainsi la charte prévoit que les activités développées dans ce secteur pourront bénéficier de l'aide de l'Etat « à la condition expresse que leur mise en place ne crée pas d'effet de substitution », ni vis-à-vis d'emplois marchands, ni vis-à-vis d'emplois d'insertion. Deux autres « chartes d'objectifs » seront attendues dans les domaines de l'eau et de la maîtrise d'énergie. L'air, le bruit constituent d'autres « gisements ».

BESOINS ÉMERGENTS

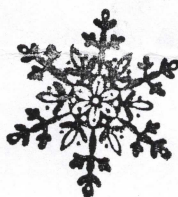
La liste des emplois-jeunes ne s'arrêtera donc pas là, tant s'en faut, comme le confirme le rapport de Guy Hascoët, député (Verts) du Nord, chargé par Lionel Jospin d'une « mission d'analyse et de propositions pour développer, dans le domaine de l'environnement, des activités nouvelles et des emplois ». Le document, rendu pu-

blic mardi, dresse une liste de métiers et d'activités dont les besoins sont « émergents ou peu satisfaits ». L'aménagement du territoire, les services publics d'intérêt général, le développement économique local et les nouvelles technologies d'information et de communication représentent à eux seuls, selon M. Hascoët, un potentiel de plus de 50 000 emplois-jeunes.

L'environnement et l'aménagement du territoire pourraient susciter la création d'environ 80 000 emplois-jeunes. Persuadé que, « faute d'un statut juridique approprié, certaines activités ne pourront pas échapper à la précarité », M. Hascoët préconise un statut de l'entreprise d'utilité sociale et collective, à cheval entre « l'activité associative et la démarche entrepreneuriale ».

Clarisse Fabre

"Le Monde" jeudi 27 novembre 1997



TRIBUNE VERTE, TRIBUNE OUVERTE!

Vous avez des souvenirs sur Cravent, des idées sur son avenir?

Ecrivez-nous ou venez nous voir! (1)



(1) - "Le Hérisson Craventais" 1 rue André Mojard 78270 CRAVENT -